

CREA MONT-BLANC

Bonnes pratiques du volontaire

Rôle du volontaire :

Le volontaire **accompagne le CREA** dans la réalisation de ses missions scientifiques. Il est **volontaire pour réaliser des missions** proposées par le CREA.

Engagement du volontaire :

Le volontaire est à jour de sa cotisation et signe la présente charte du volontaire. Il s'engage pour la durée complète de la mission. Il s'engage à respecter les consignes données par les accompagnateurs en montagne et les scientifiques, tant pour sa sécurité et celle du groupe que pour le respect de la faune et de la flore et la qualité des données recueillies.

Formation du volontaire :

Chaque séjour inclut une formation aux différents protocoles que le volontaire aura à suivre.

Obligations matérielles :

Le CREA fournit les équipements nécessaires à l'exécution des protocoles. Le volontaire s'engage à restituer dans l'état initial le matériel qui aurait pu lui être confié (GPS, jumelles, ordinateur, etc.). Le volontaire doit apporter son équipement personnel de randonnée.

Obligations administratives :

Le volontaire utilisera son assurance personnelle en cas d'accident survenu lors de la réalisation de sa mission. Il sera assuré pour le rapatriement et l'annulation de son séjour.

Confidentialité :

Le volontaire s'engage à ne pas communiquer les informations dont il a connaissance et qui ne font pas l'objet d'une diffusion publique.

Indisponibilité :

S'il est indisponible pour assurer la mission qui lui a été confiée, le volontaire prévient le CREA dans les meilleurs délais.



Prêts à nous rejoindre?

contact@creamontblanc.org

<http://creamontblanc.org/fr/sejours-sciences>